

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colónie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Propriété
Publique

Saint-Pierre & Miquelon

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 8 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Chambre de Commerce

Nous reproduisons ci-après une lettre de M. Merle, vice président de la Chambre de Commerce, au commissaire général de l'exposition maritime et internationale de Bordeaux.

On verra, par le contenu de cette lettre, en quels termes catégoriques M. Merle est obligé de décliner la participation de la colonie à cette exposition.

Il serait à désirer que l'attention des pouvoirs publics soit attirée sur la décadence allant toujours en s'aggravant que signale cette fin de non recevoir.

Saint-Pierre le 23 Novembre 1906.

Le Vice Président de la Chambre de Commerce de St-Pierre (Iles St-Pierre et Miquelon), à Monsieur le Commissaire Général de l'Exposition Maritime Internationale de Bordeaux,

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 24 Octobre dernier.

L'Exposition qui s'ouvrira à Bordeaux en mai prochain sera certainement très intéressante, mais je ne vois pas de quelle utilité serait la participation de la malheureuse colonie de Saint-Pierre et Miquelon dont la population s'expatrie à chaque courrier pour fuir la misère qui va continuellement grandissante.

La soi-disante **Entente Cordiale** préconisée par M. Delcassé, a été pour nous la continuation du boycottage inauguré par le gouvernement local de Terre-Neuve, lors de l'application, en 1888, de la loi dite Bait-Bill ; loi draconienne s'il en fut, et contre l'application de laquelle le gouvernement de la République n'a jamais protesté, malgré les réclamations continues qui lui ont été adressées. Depuis, Saint-Pierre agonise ; bientôt, il aura vécu.

Dans ces conditions, j'ai le regret de ne pouvoir donner suite à votre demande, et je vous prie, Monsieur le Comis-

saire Général, d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

Signé : G. MERLE

LES SAINT-PIERRAIS au Canada

Le Dr Brisson a reçu, hier, une lettre consolante de quelques-uns de nos nouveaux immigrés français. Comme on le verra, nos insulaires sont heureux de leur sort et semblent fort encouragés. Des lettres comme celle qu'on va lire sont de nature à engager fortement ceux qui hésiteraient encore à quitter leurs îles à venir rejoindre leurs compatriotes. Nous en serions heureux. Voici cette lettre :

Victoria-Harbor, 1^{er} novembre 1906

Monsieur le Docteur,

Je vous prie au nom de tous mes camarades d'avoir bien la bonté de nous excuser si nous avons tant tardé à vous donner de nos nouvelles, qui sont très bonnes, pour le moment. Dieu merci. Nous désirons ardemment que vous soyez de même.

Je vous dirai que nous sommes arrivés le 19 sur les chantiers, et le 20 nous avons commencé à travailler.

L'on n'est pas trop mal pour le moment ; il faut espérer que cela continuera comme à présent.

Monsieur le Docteur, en nous quittant, vous nous disiez : écrivez-moi et dites-moi si vous êtes malheureux et si l'on vous fait de la misère ; mais je vous dirai que l'on n'a pas à se plaindre, car l'on est bien traité par tout le monde.

Donc, Monsieur le docteur, il ne nous reste plus qu'à vous remercier de tous vos bienfaits en attendant de vous revoir.

Recevez, Monsieur, l'assurance de notre profond respect.

Pour les camarades,
LEMONNIER LOUIS

Monsieur le Docteur, pour mettre le comble à vos bienfaits, nous aurions un petit service à solliciter de votre bonté ; ce serait de nous dire si vous pourriez nous faire parvenir une caisse de tabac de 10 kg. et de nous dire le prix tout compris, tabac et transport, pour que l'on puisse vous envoyer l'argent par notre prochaine lettre que nous aurons l'honneur de vous adresser.

Encore une fois merci de tout ce que vous faites pour nous.

M. le Dr Brisson et M. L. E. Carufel feront, dans quelques semaines, le tour des campements ou villages où leurs protégés travaillent. Ils leur porteront l'encouragement nécessaire ; puis, ils s'occuperont de leur trouver des terres sur lesquelles ils s'établiront au printemps, à la Baie des Chaleurs, au lac Saint-Jean, au nord de Montréal ou au Témiscamingue.

A la lettre que nous publions plus haut, nous devons résumer les déclarations faites par les chefs de chantiers ou de moulins où les Saint-Pierrais sont employés. Tous déclarent être entièrement satisfaits de leurs hommes ; ce sont, disent-ils, de solides gaillards, résistant merveilleusement à l'ouvrage et toujours de bonne humeur.

* * *

Cent braves pêcheurs composant le troisième contingent sont arrivés à Montréal hier soir.—Un quatrième contingent dans deux semaines.

« On a nié un jour la possibilité d'amener au pays des colons français, eh bien, voici ma réponse ! Regardez-moi un peu ces gaillards-là ! »

C'est ainsi que parlait, hier soir, le Dr T. A. Brisson, agent général de la société de colonisation de Montréal, arrivant de Sydney, avec un troisième contingent de Français de Saint-Pierre et Miquelon.

Et le docteur avait doublement raison. D'abord, parceque depuis deux mois il nous a amené au delà de cinq cents insulaires robustes et absolument

désirables pour nous, et ensuite parce que les derniers arrivés, ceux d'hier, sont encore plus solidement charpentés et plus jeunes que leurs prédecesseurs,

Ceux qui ont assisté, hier soir, à l'arrivée de nos futurs colons ont été très favorablement impressionnés; pas de miséreux, pas de vieillards, pas d'infirmités, dans cette belle classe de hardis pêcheurs. La plupart sont taillés en athlètes. « Quels gars vigoureux! », entendait-on dire dans le convoi et sur le quai de la gare.

Le train de l'Intercolonial, qui amena le nouveau contingent, était une heure et demie en retard, à son arrivée à Montréal, ce fut un brouhaha indescriptible. Plus de deux cents personnes parents ou amis des nouveaux arrivés, luttaienr les uns contre les autres pour s'emparer de force de nos voyageurs qui ne savaient où donner la tête.

Enfin, M. Régimbald, l'actif agent de colonisation du gouvernement fédéral, aidé du Dr Brisson, parvint à réunir son monde en rang et l'on se mit en marche vers le bureau d'immigration de la rue Saint-Antoine. Toutes les dispositions avaient été prises pour recevoir les Saint-Pierrais et les Miquelonais.

Un dîner superbe fut servi à tous; puis les réceptions et les accolades commencèrent entre anciens et nouveaux arrivés. La causerie dura bien jusqu'à minuit et fut tout à fait intime.

Il n'y a dans ce troisième contingent que trois femmes et trois enfants. Ce sont tous des hommes âgés de 16 à 40 ans. Les positions ne leur feront pas défaut. En effet, plusieurs agents de compagnies d'Ontario se sont rendus jusqu'à Miquelon même pour embaucher quelques-uns de nos marins. Malheureusement pour eux, tous étaient placés depuis longtemps dans la province de Québec, depuis la Baie des Chaleurs jusqu'au Témiscamingue.

Des scènes tout à fait touchantes se sont produites à Dalhousie. A cet endroit sont débarqués une soixantaine de voyageurs; de nombreux amis les y attendaient pour leur donner des nouvelles de leur nouveau pays, leur offrir la plus cordiale hospitalité et les engager à rester à la Baie des Chaleurs sur les rives du grand fleuve. C'est là que les « pêcheurs endurcis », incapables de se déshabiter de la mer, pourront peut-être oublier leur rocher.

C'est aussi à Dalhousie qu'un brave et intelligent Acadien a bien voulu se faire le mentor des nouveaux colons.

C'est M. E. R. Audet, ce dernier était peut-être guidé par un sentiment national, quand il a accepté de se faire agent de colonisation temporaire; en effet, au nombre des Miquelonais débarqués à Dalhousie se trouve un grand nombre d'Acadiens.

Le Dr Brisson doit repartir la semaine prochaine pour Saint-Pierre et Miquelon, pour amener un quatrième

contingent. Si cette migration se continue dans les mêmes conditions, il est évident que toute la population des îles françaises sera d'ici à un an établie dans la province de Québec.

de la « Presse » de Montréal

MORT D'UNE COLONIE FRANÇAISE

L'Amérique nous informe que 250 émigrants français, des îles St-Pierre et Miquelon, se fixent dans la province de Québec, où le gouvernement canadien leur donne gratuitement des terres.

C'est le commencement d'une débâcle prédicta en 1904, lorsque M. Delcassé signait avec l'Angleterre un accord dont nous voyons aujourd'hui les funestes conséquences. Le ministre essaya vainement de nier la portée de notre renoncement à des droits séculaires sur Terre-Neuve et au monopole de pêche dont vivaient ici 12.000 hommes montant 500 navires. D'un trait de plume 15 millions de salaires annuels furent compromis pour nos marins et 75 millions d'affaires à peu près annulés. En même temps périssait la meilleure école de mer, une admirable pépinière de matelots éprouvés pour notre flotte de guerre.

Le premier ministre anglais de Terre-Neuve, sir Robert Bond, après s'être vanté d'avoir tenu victorieusement la France en échec durant toutes les négociations, ne se gêna pas à l'époque, dans un discours public, de dire: « *Les Terre-Neuviens s'arrangeront de façon que les Français quittent Terre-Neuve pour toujours* ».

Son porte-parole, M. D. W. Prowse, juge à la Cour de Terre-Neuve, ajoutait en guise de commentaire:

« Tous les traités, en vertu desquels la France prétendait à des privilégiés de pêche exclusifs, sont balayés.

« L'article 2 est une pure fiction diplomatique, insérée par les négociateurs français pour faire croire que la France possède encore des droits de pêche appréciables sur le French-Shore. De plus, la nomination d'un consul britannique à Saint-Pierre, contre laquelle tous les gouvernements français, depuis 1763, avaient protesté, implique la ruine complète de Saint-Pierre et Miquelon à brève échéance. »

Il était difficile d'annoncer plus exactement la disparition du pavillon français dans les eaux privilégiées pour notre marine et la décadence d'une colonie que la retraite fatale de nos marins laissait abandonnée, sans moyens d'existence.

Le désastre s'est consommé en moins de deux ans.

Si l'on se souvient qu'un pareil sacrifice, par lui-même inexcusable et inexplicable, a été consenti pour obtenir ce que nous possédons au Maroc, c'est-à-dire rien, sinon une guerre éventuelle avec l'Allemagne, l'émigration de nos compatriotes de Saint-Pierre et Miquelon prend vraiment l'aspect d'une catastrophe sans compensation.

Les officieux de M. Delcassé, qui peuplent encore les bureaux ministériels, sentent à merveille la cruauté du coup irrémédiablement porté à notre puissance coloniale; car ils dissimulent sous des notes d'une évidente mauvaise foi l'importance des nouvelles d'Halifax. Ainsi dans la note suivante, en signalant d'un ton léger le dépeuplement de nos îles françaises, l'auteur se borne à conclure par une mauvaise plaisanterie de géographie pittoresque:

« Ces deux petites îles sont ingrates de climat et de sol, et l'abord en est difficile aux navires. Le comte de Gobineau, l'auteur, devenu un peu tard célèbre, de l'*Essai sur l'inégalité des races humaines*, en eut dans son voyage à Terre-Neuve (1861) la vision suivante: « un ciel gris, une mer sauvage et désolée; dans cette mer, une teinte plus claire; sur cette tache, la brume froide et sinistre; des cadavres, des squelettes de navires faisant à cet écueil une lugubre ceinture. »

Toutefois, la pêche à la morue donnait à ces terres peu favorisées une réelle prospérité. Sur leurs 20,000 hectares de superficie, elles avaient 6.000 habitants d'origine basque ou normande. Mais la morue a déserté les parages de Saint-Pierre et Miquelon depuis plusieurs années déjà; c'est ce qui force les habitants à s'expatrier. »

Voilà donc en quels termes négligents et indifférents la mort de Saint-Pierre et Miquelon est décrite, probablement pour ne pas déplaire à l'Angleterre qui hérite et au ministre qui a lâché la proie pour l'ombre.

Nous ne savions pas nos Bretons et nos Normands si soucieux du paysage, si gênés par le climat, il eut été plus juste d'avouer qu'ils partent pour ne pas mourir de faim.

Oui, la morue s'est retirée sur certains points. Mais les conditions nouvelles de la loi qui permet aux pêcheurs anglais de boycotter les nôtres là où ils étaient autorisés à prendre la *boëtte*, c'est-à-dire l'appât nécessaire à pêcher, ont détruit une de nos plus vieilles et plus prospères industries nationales. Dans la métropole c'est la ruine sur nos côtes, c'est la condamnation sans appel d'une bonne partie de nos meilleurs marins. Là-bas c'est la fin de notre influence, de notre présence, de deux îles qui furent françaises et qui vont tomber dans le néant des solitudes glacées, en attendant que les États-Unis ou l'Angleterre nous en chassent ou les achètent pour un morceau de pain!



Conseil Municipal

Le dimanche soir, il y avait séance extraordinaire du Conseil municipal aux fins de voter le budget municipal et celui du Bureau de Bienfaisance, aussi de conclure l'arrangement avec l'entrepreneur de la lumière électrique.

Le maire donne lecture de la lettre de l'Administrateur informant le Conseil qu'il ne peut le suivre dans toutes ses réformes, mais que dès le mois de juin il a demandé la réduction des droits sur les marchandises destinées à l'armement; de même de la prise en charge par la métropole du service postal; mais qu'il ne peut en être de même ni du service postal intérieur, ni des dépenses résultant des phares et sifflets, puisque la colonie perçoit les droits de navigation, qui sont des droits de feu.

Après présentation de ces observations, le maire donne connaissance au Conseil du budget établi par le Chef de la colonie. Il en critique l'insuffisance des crédits comme nullement en rapport avec la réalité des recettes et il conclut comme précédemment à ce que le Conseil municipal n'accepte pas un tel projet de budget.

M. Norgeot craint pour sa part que ce refus de voter le budget ne soit la cause de leur disparition.

A ce sujet, le maire réplique qu'il a déjà dit qu'il ne voterait pas un tel budget et qu'il ne changerait pas d'avis; qui plus est, à partir du 1^{er} janvier, il ne donnera pas une signature si les choses restaient en état.

A la suite de cette allocution, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de ne pas accepter le projet de budget qui lui est présenté.

Quant aux affaires bienfaisance et lumière électrique, le maire déclare que du moment où on refuse de s'occuper du budget municipal, on est obligé d'en faire autant de celui du bureau de bienfaisance et du contrat de la lumière électrique.

Cependant, M. Poirier, à l'encontre de cette décision, demande à décider que l'argent destiné à l'achat de prix pour 1907 soit employé à acheter du charbon pour les malheureux qui en ont grand besoin. La logique ne nous semble pas beaucoup d'accord dans le vote de cette proposition qui revêt plutôt le caractère d'une réclamation électorale dirigée contre les écoles laïques.

Libéralisme d'Antan

Dédicé à l'abbé Rocher.

Dans un de ses derniers sermons l'un des vicaires de M. Légasse — ce n'était

pas vous M. Rocher — a fait incidemment allusion aux paroles que nous avions citées de St-Hilaire de Poitiers.

Il ne nous déplaît nullement que le clergé saint-pierrais, dont le fanatisme a tant fait contre la religion vraie, nous donne l'occasion de revenir sur ce sujet et de montrer une fois de plus combien certains ministres actuels de la religion catholique sont loin de leurs illustres prédécesseurs de l'Église française.

Pour que nos adversaires ne nous traitent pas de gens partiaux nous empruntons les détails ci dessous à une source que ces messieurs du clergé ne révoqueront pas en doute. C'est du journal « Le Pelerin » sous la signature Charles de Montlembert: « tous deux (Saint-Hilaire et Saint-Martin) ouvrent les glorieuses annales de l'Église gallique par la plus noble personification de la dignité et de la charité.

Martin fut appelé à Trèves. L'empereur Maxime y tenait sa cour; et au milieu de l'abjecte adulatio[n] d'une foule d'évêques qui asservissaient la dignité du sacerdoce à la clientèle impériale. « Seul entre tous, dit son biographe, « Martin conserva la dignité de l'apôtre ». Il fit plus encore pour l'honneur de son nom et de sa foi en protestant et contre l'intervention du pouvoir séculier, et contre le supplice de l'hérétique Prescillien et de ses complices. L'empereur Maxime avait cédé aux obsessions des évêques espagnols qui, à peine échappés au fer des bourreaux païens, demandaient déjà le sang des hérétiques. Martin poursuivit les accusateurs de ses reproches et l'empereur de ses supplications. Il soutenait que l'excommunication prononcée contre les hérétiques par sentence épiscopale suffisait et au delà pour les punir.

Mais après son départ, les indigènes évêques revinrent à la charge et arrachèrent à Maxime l'ordre de faire périr Prescillien et ses principaux disciples. Informé de ce détestable jugement, Martin retourna de Tours à Trèves pour obtenir qu'on épargnât du moins le reste de la secte.

Pendant le reste de sa vie, il s'abstint de toute assemblée d'évêques de peur d'y rencontrer ceux qu'il regardait comme coupables d'un crime et d'une nouveauté inouïe dans les annales de l'Église. Il tint aussi la noble promesse qu'avait faite son maître Saint-Hilaire, lorsqu'en dénonçant à l'Empereur Constantin les atroces cruautés des Ariens contre les catholiques il ajoutait: « Si

l'on employait de telles violences pour soutenir la vraie foi, la sagesse des évêques s'y opposerait, ils vous diraient! Dieu ne veut point d'un hommage forcé. Qu'a-t-il besoin d'une profession de foi arrachée par la violence. »

Et il ajoutait encore: « Malheur au temps où la foi divine a besoin des pouvoirs d'ici-bas . . . où l'Église menace ses adversaires de la prison, de l'exil où elle veut les forcer à croire ». Voilà comment parlaient les évêques français autrefois! Nous sommes loin n'est-ce pas de ce libéralisme d'antan, où par la persuasion les apôtres faisaient des adeptes.

Quant à nous, nous aimons mieux relire ces pages glorieuses et les mettre sous les yeux de nos lecteurs que d'imprimer des élucubrations comme celles écrites par certain abbé breton du XX^e siècle dans le Nouvelliste de Bretagne!

L'INDE FRANÇAISE

Au mois d'août dernier, lorsque nous annonçâmes la nomination du sieur Angoulvant au poste de gouverneur de l'Inde, la Vigie démentait certaines de nos affirmations, semblant vouloir faire croire une fois de plus que nous trompions nos lecteurs.

Pour édifier nos amis voici ce que nous lisons dans l'**Action** journal des amis de M. Légasse: Henri Beranger et Charles Dumont.

« Action » Jundi 5 novembre 1906.

Le conseil fédéral du comité d'action républicaine aux colonies françaises, dont les vacances avaient interrompu les réunions mensuelles ordinaires, a tenu une importante séance le 27 octobre sous la présidence de M. Paul Guieysse, député, ancien ministre des colonies.

Au cours de la séance :

M. Lemaire, gouverneur des colonies, a intéressé l'auditoire au sort malheureux des parias de l'Inde, caste jusqu'ici méprisée et exploitée à outrance; il a peint, avec une éloquence vigoureuse, la misère et l'ignorance dans lesquelles ces sujets français ont été maintenus. et M. Delmont, avocat à la Cour, s'est fait l'interprète de l'émotion générale en félicitant et en remerciant l'orateur de sa communication.

Tout n'est donc pas pour le mieux comme dans le meilleur des mondes

même dans l'Inde française, et les colons de Saint-Pierre savent par expérience que si les malheureux indiens n'ont que le sieur Angoulvant pour les protéger contre les exploiteurs, ils seront le longtemps encore de misérables parias !

L'HIVER

Dans la nuit de jeudi à vendredi, l'hiver a fait brusquement son apparition par une tempête de neige.

Dans la soirée, les vents étaient de la partie du nord-est, forte brise, tout d'un coup ils se sont élevés en une véritable bourrasque de neige. Au matin, les gens se sont réveillés entourés d'un tapis de neige comme si nous étions en plein hiver depuis un mois.

L'hiver a donc revêtu son costume de saison, à nous d'en faire autant et de nous mettre à l'abri de ses rigueurs et de ses intempéries.

Plusieurs goëlettes en haie ont éprouvé des avaries dont on ne connaîtra l'importance que dans quelques jours.

ANNONCES & AVIS

A LOUER

Ensemble ou séparément
l'habitation Guibert
comprenant magasins, maison
d'habitation, boulangerie et prairies.

Conditions exceptionnelles.

S'adresser à l'habitation

A VENDRE

Maisons et Magasins

Rues de Sèze et Nielly
à partir du 29 septembre 1906
S'adresser à M. Merle, à l'habitation de M. Mignot.

A VENDRE ou A LOUER

Ensemble ou séparément

UNE HABITATION

Consistant en cales et quais.—
Magasins. — Boutique. — Maison
de famille. — Cours pour dépôts
de bois, charbon, etc.— Chalands.
— Plusieurs maisons situées dans
la ville. — Articles d'armement et
autres.

S'adresser à la maison F. LEBUF

Colonisation canadienne

Ceux qui désirent se rendre au Canada, soit pour s'y établir, soit pour y passer l'hiver seulement, sont priés de s'adresser à M. Paul FOLQUET, qui leur fournira toutes les indications possibles tant au sujet du travail à y trouver, que sur la réduction des tarifs de transport obtenue à partir de Sydney par la Société générale de colonisation de la province de Québec.

A VENDRE

de gré à gré

Les goëlettes

EMILIE jaugeant 96 tx

GRAND MASTER „ 72 tx

SENSITIVE „ 54 tx

avec leur armement de pêche

S'adresser à la maison F. LEBUF

A VENDRE

Anti-rouille pour câbles en acier,

S'adresser à M. BENATRE

A VENDRE ou A LOUER

1^o L'habitation Th. Clément, composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2^o Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

A VENDRE

1^o Une propriété Th. Clément, sis rues Ange-Gautier, Bourillon, Bruslé et Fayolle, comprenant maison de maître avec salle de bains, W.C. et chauffage à l'eau, écurie, parterre sur le devant de la maison, cour, jardin et parc sur l'arrière, le tout mesurant environ 2300 mètres carrés. Cette propriété est actuellement occupée par M. le Consul britannique avec bail expirant en mai 1910.

2^o Un chaland et quantité d'objets de matériel d'habitation d'armement à la pêche.

3^o Marchandises diverses d'armement.

4^o Une chambre à coucher en chêne, un lit fer avec sommier, table à rallonges et buffet de salle à manger en noyer, vaisselle en porcelaine, batterie de cuisine, etc.

A VENDRE

La goëlette « GEORGES »
Avec son armement de pêche
S'adresser à M. G. LAMUSSE

A VENDRE

Mobilier de salon, salle à manger, deux chambres à coucher et divers articles de ménage.

S'adresser à M. GRELÉ

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

